

REUNION DU 19 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, ROGER Betty, SOMMERMONT Jean-François, SOMMERMONT Régis, SAINT-SOLIEUX Béatrice.

Absents : CARRE Hyacinthe, DUFOUR Cédric, DÉSIÉ Maxime.

Procurations : /

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

M. le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Motion contre le projet de fermeture des finances publiques d'Ailly-sur-Noye.
- Contrat d'entretien des chemins ruraux et du terrain de sport.

Les Conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 22/03/2016.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

M. BARDET Bruno devient président de séance. Il présente le compte administratif 2015 dressé par Monsieur NAVARRE Maurice, Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

Libellés	Réalisé N	A continuer	Totaux
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	214 191.89	-	214 191.89
Recettes	220 312.03	-	220 312.03
Résultat	+ 6 120.14	-	+ 6 120.14
INVESTISSEMENT			
Dépenses	60 157.46	12 000.00	72 157.46
Recettes	105 276.00	-	105 276.00
Résultat	+ 45 118.54	- 12 000.00	+ 33 118.54
RESULTAT	+ 51 238.68	- 12 000.00	+ 39 238.68

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. COMPTE DE GESTION 2015

M. le Maire présente le compte de gestion 2015 de Rosine LO PRESTI qui a été la comptable de notre Commune en 2015.

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2015 ;

Constatant que le compte administratif 2015 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE N = 2014	Résultat N-1	Vir. en inv. N	Résultat N	Clôture N	R. à R.	Solde R.à R.	Affect.Report N+1
FONCTIONNEMENT	63 453.17	17 788.12	6 120.14	51 785.19		/	51 785.19
INVESTISSEMENT	-15 247.82		45 118.54	29 870.72	12 000.00 /	- 12 000.00	17 870.72
TOTAL	48 205.35	-	51 238.68	81 655.91	- 12 000.00	- 12 000.00	69 655.91

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation ;

Le Conseil Municipal décide, par 8 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 abstention, d'affecter au Budget 2016, la somme de 51 785.19 € à la section de fonctionnement (c/002)

4. BUDGET PRIMITIF 2016

M. le Maire présente le Budget Primitif 2016 mis au point par la Commission des Finances. Le bilan global se présente selon le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	187 796,00 €	187 796,00 €
INVESTISSEMENT	60 600,00 €	60 600,00 €
TOTAL	248 396,00 €	248 396,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Budget Primitif 2016 ; celui-ci sera joint en annexe de la présente délibération et transmis à la Préfecture pour visa, puis à la Perception en tant que document budgétaire.

5. TAUX DES 3 TAXES LOCALES

M. le Maire présente les propositions que la Commission des Finances a mises au point lors de sa dernière réunion :

Libellés	Taux
Taxe d'habitation	17,50 %
Taxe sur le foncier bâti	19,50 %
Taxe sur le foncier non bâti	39,50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les taux proposés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2016.

6. EMPRUNT DE 20 000 €

M. le Maire expose la nécessité de recourir à une demande de financement pour réaliser les opérations d'investissement prévues au budget 2016 « *Projets Investissement 2016* ».

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne de Picardie à savoir :

- Prêt long terme : Prêt à taux fixe
- Montant du prêt : 20 000 €
- Taux : 1,50 %
- Durée : 7 ans
- Echéances : Constantes
- Périodicité : Annuelle
- Déblocage des fonds : Dans un délai de 4 mois après la signature du contrat par la C.E.
- Remboursement anticipé : Partiel ou total à chaque échéance
- Commission : 200 €

Projets d'investissement 2016 :

- Réfection des toitures Ecole et Salle des Fêtes ...	11 000,00 €
- Extension du réseau EDF Rue du Haut	9 000,00 €

TOTAL	20 000,00 €

Plan de financement prévisionnel H.T. :

- Subvention du Conseil Départemental	2 056,00 €
- Fonds propres (Commune)	17 944,00 €

TOTAL	20 000,00 €

M. le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités, et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ce prêt.

7. MOTION CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'AILLY-SUR-NOYE

M. le Maire Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de fermeture de la perception d'Ailly-sur-Noye programmée au 1^{er} janvier 2017 et propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service au public :

Considérant que la décision unilatérale de fermer le Centre des Finances Publiques au 1^{er} janvier 2017 engendrerait un préjudice considérable pour la collectivité et pour ses habitants ;

Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible par les services publics doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels ;

Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques d'Ailly-sur-Noye constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique profonde et durable, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale;

Considérant que le territoire du Val de Noye ne doit pas être vidé de tous les services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics ;

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national ;

Considérant que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales, et que l'État ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural ;

Considérant que la disparition de ce service public de proximité en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens ;

Considérant que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller les collectivités ;

Considérant que les agents de la perception d'Ailly-sur-Noye sont pour les Maires, les seules

personnes de proximité compétentes et précieuses auprès desquelles ils trouvent des explications et des conseils judicieux sur le budget et des réponses rapides à leurs interrogations pour suivre au jour le jour avec efficacité la comptabilité de la Commune. Considérant que les secrétaires de mairie trouvent également à la perception d'Ailly-sur-Noye les mêmes aides ;

Considérant que le transfert sur Moreuil de la perception d'Ailly-sur-Noye mettrait en danger d'autres services publics comme la Poste, la Gendarmerie, voire le collège ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

☞ s'oppose à la fermeture de la Trésorerie d'Ailly-sur-Noye et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural.

☞ réitère ses inquiétudes devant le désengagement de l'État pour ses services publics de proximité et demande à la DRFIP de revenir sur son projet de fermer notre perception.

☞ adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents, à 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

8. CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX ET DU TERRAIN DE SPORT

M. le Maire propose de signer un contrat avec le G.A.E.C. des Tilleuls (de Sains en Amiénois) afin d'avoir afin de cadrer les travaux à réaliser annuellement : Elagage et débroussaillage des accotements des chemins ruraux sur une longueur de 7 893 mètres ainsi que 3 tontes du terrain de sport. Le devis établi par l'entreprise se monte à 1 500,00 € en 2016.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée autorise M. le Maire à signer tout document dans le cadre défini ci-dessus.

9. QUESTIONS DIVERSES

• *Bacs jaunes* : M. le Maire relate les discussions engagées avec le service des déchets d'Amiens Métropole qui souhaitait que les containers dédiés à la collecte du verre et du papier soient réintégrés au cœur du village, à proximité de la Salle des Fêtes ou près du transformateur. Compte tenu des nuisances apportées antérieurement et qu'aucune remarque n'a été faite l'emplacement actuel, ces containers seront donc maintenus Rue d'Estrées, juste après le cimetière. Il informe l'Assemblée que sa proposition visant la collecte des emballages plastique par la fourniture de containers à l'ensemble des foyers avec un ramassage tous les quinze jours a été retenue. La distribution sera faite dès réception des questionnaires en mairie.

• *Caniveaux* : M. le Maire avait sollicité les services d'Amiens Métropole afin d'obtenir des interventions de la balayeuse pour l'entretien des caniveaux. Faute de partisans de cette initiative chez les élus, cette proposition a été jugée sans suite.

• *Visite officielle des larris* : M. le Maire affirme sa déception de n'avoir pu recevoir M^{me} POMPILI, Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, lors de sa visite des larris, faute d'avoir été prévenu à temps.

• *Fleurissement* : M. BARDET rappelle que la demi-journée prévue le samedi 23 avril sera consacrée aux travaux de fleurissement, de réfection des barrières clôturant la mare, ainsi qu'au démontage de la crèche.

Les Membres du Conseil Municipal